



*Conseil communal du 17/12/2025*

**Réponse à l'interpellation n°45 :**

**« Quartier Nord : Sécurité et fêtes de fin d'année ; Interpellation introduite par M. LEMAIRE Pascal, Conseiller communal »** (ordre du jour complémentaire)

## ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller communal,

Merci pour votre interpellation concernant la vente de feux d'artifice et de pétards.

Nous partageons pleinement vos préoccupations quant aux risques importants que représentent ces produits, ainsi que sur la nécessité de faire respecter leur interdiction.

Afin de renforcer la prévention, une campagne de sensibilisation sera menée dès la semaine prochaine auprès des commerces. Celle-ci aura pour objectif de rappeler clairement les dangers liés à la vente de pétards et de feux d'artifice, ainsi que la réglementation en vigueur qui en interdit la commercialisation dans notre commune.

Comme chaque année, un flyers spécifique à cette période et rappelant les règles a été réalisé.

Parallèlement, la police intensifiera ses contrôles auprès des établissements susceptibles de proposer ce type de produits. Des vérifications régulières seront réalisées afin d'assurer le respect strict de l'interdiction et de prévenir toute mise en danger du public. Une attention particulière sera également portée envers les vendeurs « à la sauvette ».

En outre, pour la nuit du réveillon, un dispositif préventif spécifique sera mis en place. Des équipes de gardiens de la paix seront déployées afin d'assurer une présence dissuasive et veiller à la sécurité dans l'espace public. Un dispositif de propreté publique sera également mobilisé pour garantir un environnement sûr et propre durant toute la période des festivités. La coordination globale de ces actions sera assurée par le Coordinateur de la planification d'urgence, en lien étroit avec les instances régionales compétentes et les forces de police.